

Taxes de Circulations

La taxe de circulation et la taxe de mise en circulation sont gérées par les Régions.

Vous trouverez toute l'information utile :

Sur le site de la Région wallonne

<https://www.wallonie.be/fr/decouvrir-la-wallonie/la-wallonie-en-chiffres/fiscalite-wallonne/taxes-vehicules>

Sur le site de Bruxelles Fiscalité

<https://fiscalite.brussels/taxes-de-circulation>

Plus d'information sur la reprise des taxes de circulation par Bruxelles Fiscalité

<https://finances.belgium.be/fr/particuliers/transport/achat-vente-taxes/taxes-circulation/reprise-par-bruxelles-fiscalite>

Sur le site de la Région flamande

<https://belastingen.vlaanderen.be/verkeersbelastingen>